

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

TABLEAU DE BORD
juillet 2014

Les accidents et maladies
professionnelles
du régime des non-salariés agricoles
1^{er} et 2^e trimestres 2013

Tableau de bord Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles 1^{er} et 2^e trimestres 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication : Alain PELC
pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (Orpa)
- Accidents du travail"

Responsable : Rakhsat SLEIMAN
sleiman.rakhsat@ccmsa.msa.fr

Réalisé par :
Michèle BONNET
bonnet.michele@ccmsa.msa.fr
Jean-Claude CHRETIEN
chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

Mise en page : □
Marie-Claude MASTAIN

Diffusion :
Claudine GAILLARD
gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr
Mireille MEDELICE
Medelice.mireille@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Sources de données.....	4
Le champ de la population	4
Données présentées	4
1. Une baisse de - 5 % du nombre d'ATMP au premier semestre 2013.....	5
2. 74 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé	5
3. Une baisse de - 16 % des nouvelles IPP attribuées pour les accidents du travail des chefs d'exploitation agricole	5
4. Un montant des prestations versées aux chefs d'exploitation agricole qui reste stable par rapport à 2012	6
Définitions	9
Sigles cités :	9
Annexe.....	10

Les illustrations

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'AT/MP déclarés	7
Tableau 2 : Nombre d'accidents du travail avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité	7
Tableau 3 : Nombre d'accidents du travail par taux d'IPP et par grand secteur d'activité.....	8
Tableau 4 : Montants versés pour les accidents du travail par type de prestation et par grand secteur d'activité	8

Télécharger les données au format Excel : 

Les accidents du travail et maladies professionnelles du régime des non-salariés agricoles

Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} et 2^e trimestres 2013

Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA (Suivi des affiliations des exploitants agricoles) de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers de prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,

Les tableaux sont établis en fonction des éléments statistiques connus au début janvier 2014. Certaines données sont donc susceptibles d'évoluer.

Le champ de la population

L'analyse porte sur l'évolution des accidents du travail et des maladies professionnelles ayant donné lieu à un premier versement dans la période considérée pour la population non-salariée relevant du régime agricole Accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa) de France métropolitaine. Les non-salariés agricoles de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 (voir annexe).

Données présentées

ATTENTION : dans le présent document les données présentées ont été annualisées

Les données des 1^{er} et 2^e trimestres 2013 présentées ont été transformées pour leur donner une périodicité annuelle. Elles sont comparées aux données des 1^{er} et 2^e trimestres 2012 avec la même procédure d'annualisation.

Les données sur le nombre de non-salariés et sur les accidents du travail et maladies professionnelles (ATMP) avec et sans arrêt sont dénombrées pour tous les statuts non-salariés.

Les données sur le nombre d'accidents avec arrêt indemnisé, sur le nombre des accidents avec Incapacités permanentes partielles (IPP) attribuées pour la première fois et sur les montants des prestations ne sont déclinées que pour les chefs d'exploitation agricole.

Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs annualisés par grands secteurs d'activités 1^{er} et 2^e trimestres 2013

Un nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles en diminution pour les non-salariés agricoles

Au cours du premier semestre 2013, pour les non-salariés agricoles, le nombre annualisé d'accidents du travail et de maladies professionnelles (ATMP) est en diminution de - 5 %.

Les trois quarts des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole donnent lieu à des arrêts indemnisés. Le nombre d'accidents ayant entraîné l'attribution d'une nouvelle incapacité permanente partielle (IPP) est en baisse de - 16 %. Le montant des prestations qui leur sont versées reste stable par rapport à 2012.

1. Une baisse de - 5 % du nombre d'ATMP au premier semestre 2013

Le nombre de non-salariés, tous statuts confondus, présents au cours des deux premiers trimestres 2013 diminue de - 1,6 % par rapport à la même période en 2012. Cette diminution est effective pour tous les statuts : - 1,2 % pour les chefs d'exploitation agricole et pour les cotisants solidaires et - 5,8 % pour les autres statuts.

Par rapport à 2012, le nombre annualisé d'ATMP est lui aussi en diminution, de - 5,4 %. Cette baisse est effective pour tous les statuts et les secteurs à l'exception de deux hausses importantes pour les cotisants solidaires avec + 15,1 % et des chefs d'exploitations agricoles du secteur forestier avec (+ 10,9 %), bien que leurs effectifs aient baissé de - 3,7 %.

L'indice de fréquence est de 44,2 accidents pour 1 000 non-salariés. Il diminue de près de deux points par rapport à 2012. Pour les chefs d'exploitation agricole, ce taux est particulièrement élevé dans le secteur des travaux forestiers avec 128,4 accidents pour 1 000 affiliés.

La répartition par type d'accident évolue peu par rapport à 2012, les accidents du travail représentent 88,3 % des ATMP, en recul d'un point au profit des maladies professionnelles qui représentent 10,8% du total des ATMP.

2. 74 % des accidents du travail des chefs d'exploitation agricole ont nécessité un arrêt indemnisé

Les indemnités journalières (IJ) ne sont versées au chef d'exploitation agricole qu'après un délai de carence de 7 jours suivant l'arrêt de travail. Pour les deux premiers trimestres 2013, 74,5 % du nombre annualisé d'accidents du travail ont donné lieu pour la première fois à paiement d'IJ. Ce pourcentage est en hausse d'un point comparé à celui de 2012. La durée moyenne d'indemnisation est de 81 jours par accident. Elle augmente de deux jours par rapport à 2012.

Pour les accidents de trajet, 70,4 % de ceux-ci ont donné lieu à versement d'IJ. Ce pourcentage est en baisse de trois points, mais cette baisse est à relativiser compte tenu du petit nombre d'accidents de trajet enregistré (196, soit 0,8 % des ATMP). La durée moyenne d'indemnisation est en diminution de 15 jours par rapport à 2012.

Sur les 2 548 cas reconnus de maladies professionnelles, 42,6 % ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières. Ce pourcentage est en baisse de - 1,5 point par rapport à 2012. Avec 193 jours en moyenne, la durée d'indemnisation est particulièrement élevée. Elle diminue de quatre jours comparé à 2012.

3. Une baisse de - 16 % des nouvelles IPP attribuées pour les accidents du travail des chefs d'exploitation agricole

Pour les deux premiers trimestres 2013 annualisés, 2 928 nouvelles IPP sont recensées, essentiellement dans les secteurs « cultures et élevages ». En comparaison avec 2012, le nombre de nouvelles IPP a baissé de - 13,2 %.

Les accidentés du travail ont bénéficié de 2 440 nouvelles attributions d'IPP au cours des deux premiers trimestres 2013 annualisés (83,3 % du total des IPP). Le nombre de nouvelles IPP est en diminution de - 15,6 % par rapport à 2012. Pour les deux premiers trimestres le nombre annualisé de rentes attribuées pour des IPP au moins égales à 30 points est en nette baisse, avec - 25,3 % de reconnaissance.

En revanche, le nombre annualisé d'IPP reconnues liées à une maladie professionnelle est en évolution de + 9,2 %, avec une très forte hausse de + 51,4 % pour les IPP d'au moins 30 points donnant lieu à attribution d'une rente.

4. Un montant des prestations versées aux chefs d'exploitation agricole qui reste stable par rapport à 2012

Pour les deux premiers trimestres 2013 annualisés, 71,8 millions d'euros de prestations ont été versés aux chefs d'exploitation et d'entreprise agricole, soit un montant proche de celui de l'année 2012. Le principal poste est celui des indemnités journalières, avec 54,1 % du total des prestations. Il est suivi par le poste des soins de santé (23,4 %) et par celui des rentes de victime (22,5 %). La part des rentes de victime augmente de deux points aux dépens de celle des prestations pour soins de santé qui recule de - 1,5 point.

Les prestations versées pour les accidents du travail représentent 85,9 % du total des prestations. Les maladies professionnelles sont à l'origine de 12,5 % des prestations et les accidents de trajet de 1,6 %. La part des accidents du travail est en baisse d'un demi-point par rapport à 2012 au profit de celle des maladies professionnelles.

Télécharger les données au format Excel :



Les ATMP du régime des non-salariés agricoles : Principaux indicateurs par grand secteur d'activité 1^{er} et 2^e trimestres 2013

Tableau 1 : Nombre de non-salariés et d'ATMP déclarés

	Nombre de non-salariés	Nombre d'ATMP annualisé	Taux d'ATMP (‰)	Accidents du travail	Accidents de trajet	Maladies professionnelles
Chefs d'exploitations agricoles						
Cultures et élevages	433 476	21 308	49,2	88,5 %	0,8 %	10,8 %
Travaux forestiers	5 687	730	128,4	90,4 %	0,8 %	8,8 %
Activités diverses	29 710	2 106	70,9	89,6 %	1,3 %	9,0 %
s/total secteurs (exploitants)	468 873	24 144	51,5	88,6 %	0,8 %	10,6 %
Autres statuts (hors solidaires)						
s/total tous secteurs	44 123	906	20,5	80,4 %	1,3 %	18,3 %
Tous statuts (hors solidaires)						
Tous secteurs	512 996	25 050	48,8	88,3 %	0,8 %	10,8 %
Solidaires	59 740	244	4,1	86,1 %	2,5 %	11,5 %
ENSEMBLE (Tous statuts)						
Tous secteurs	572 736	25 294	44,2	88,3 %	0,8 %	10,8 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)						
	Evolution en %		Ecart en points			
Tous secteurs	- 1,6 %	- 5,4 %	- 1,77	- 1,26	0,03	1,23

Source : MSA

Tableau 2 : Nombre ATMP avec arrêt et nombre de jours d'IJ par grand secteur d'activité

	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% d'AT avec arrêt > 7 jours (IJ)	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	18 852	74,3 %	80,5	162	76,5 %	123,9	2 294	43,2 %	189,9
Autres activités	2 548	76,0 %	87,6	34	41,2 %	161,1	254	37,8 %	222,5
Tous secteurs	21 400	74,5 %	81,3	196	70,4 %	127,7	2 548	42,6 %	192,8
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)									
	Accidents du travail			Accidents de trajet			Maladies professionnelles		
	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>	<u>Evol. en %</u>	<u>Ecart en points</u>	<u>Ecart en jours</u>
	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre d'AT	% d'AT avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ	Nbre de MP	% de MP avec arrêt > 7 jours	Nombre de jours d'IJ
Chefs d'exploitations agricoles									
Cultures et élevages	- 7,5 %	0,48	1,99	- 5,8 %	0,96	- 18,90	8,8 %	- 1,82	- 2,02
Autres activités	0,4 %	3,25	- 1,31	- 15,0 %	- 23,82	21,14	- 11,8 %	0,30	- 15,76
Tous secteurs	- 6,6 %	0,80	1,72	- 7,5 %	- 3,18	- 14,66	6,3 %	- 1,45	- 3,87

Source : MSA

Tableau 3 : Nombre d'ATMP par taux d'IPP et par grand secteur d'activité

	Nombre total de nouvelles IPP	Nouvelles IPP attribuées dans le trimestre					
		Accidents du travail		Accidents de trajet		Maladies professionnelles	
		Nombre	dont IPP >=30%	Nombre	dont IPP >=30%	Nombre	dont IPP >=30%
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	2 674	2 230	344	12	0	432	106
Autres activités	254	210	28	0	0	44	6
Tous secteurs	2 928	2 440	372	12	0	476	112
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)							
Evolution en %							
Tous secteurs	- 13,2 %	- 15,6 %	- 25,3 %	- 75,0 %	- 100,0 %	9,2 %	51,4 %

Source : MSA

Tableau 4 : Montants versés pour les ATMP par type de prestation et par grand secteur d'activité

	Montant total	Répartition par nature de prestations (%)			Répartition par type d'AT (%)		
		Soins de santé	Indemnités journalières	Rentes de victimes	AT	Trajet	MP
Chefs d'exploitations agricoles							
Cultures et élevages	62 355 334 €	22,8 %	54,3 %	22,8 %	85,5 %	1,6 %	12,8 %
Autres activités	9 431 644 €	27,0 %	52,5 %	20,4 %	88,4 %	1,5 %	10,1 %
Tous secteurs	71 786 978 €	23,4 %	54,1 %	22,5 %	85,9 %	1,6 %	12,5 %
Evolution période comparable année précédente (N/N-1)							
Evolution en %		Ecart en points					
Tous secteurs	0,1 %	- 1,44	- 0,73	2,17	- 0,50	- 0,17	0,67

Source : MSA

Télécharger les données au format Excel : 

Définitions

Nombre de non-salariés agricoles	Nombre de non-salariés affiliés et présents au cours de la période considérée : - chef d'exploitation et d'entreprise agricole à titre exclusif, principal ou secondaire - conjoint de chef d'exploitation - aide familial - cotisant solidaire
Nombre d'ATMP déclarés	Nombre de nouveaux ATMP déclarés dans la période considérée
Taux d'ATMP	Nombre d'ATMP pour 1 000 non-salariés
Nombre d'ATMP avec arrêt > à 7 jours	Accident ou maladie professionnelle ayant donné lieu à un premier versement d'indemnité journalière (IJ), au cours de la période considérée, après le délai de carence de 7 jours
Nombre de jours d'IJ	Nombre total de jours d'arrêt indemnisés au cours de la période considérée
Nombre de nouvelles IPP	Nombre de nouvelles incapacités permanentes partielles (IPP) connues pour la première fois au cours de la période considérée
Taux IPP	Taux moyen d'incapacité permanente partielle pour les nouvelles IPP connues au cours de la période considérée
Montants des soins de santé	Montants en euros versés pour les soins de santé au cours de la période considérée
Montant des indemnités journalières	Montants en euros versés pour les indemnités journalières au cours de la période considérée.
Montants des rentes de victimes	Montants en euros versés pour les rentes de victime au cours de la période considérée
Montant total ATMP	Somme des coûts soins de santé, indemnités journalières et rentes de victimes versés au cours de la période considérée

Sigles cités :

APRIA/RSA	: Réunion de sociétés d'assurances
ATMP	: Accident de travail, de trajet et maladie professionnelle
Atexa	: Accidents du travail des exploitants agricoles
Ders	: Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques
IJ	: Indemnités journalières
IPP	: Incapacités permanentes partielles
MSA	: Mutualité sociale agricole
Oreade	: Origines et événements des accidents des exploitants
Raamses	: Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé
Saexa	: Flux de Suivi des Affiliations des Exploitants Agricoles

Annexe

Catégorie de risque attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation.

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

Dans le présent document ces catégories de risque sont regroupées en trois grands secteurs professionnels :

- CULTURES ET ELEVAGES
Codes risques → 01 ; 02 ; 03 ; 04 ; 05 ; 07 ; 08 ; 09 ; 10 ; 11 ; 12 ; 13 ; 14 ; 15 ; 16 ; 18 ; 19 ; 20
- TRAVAUX FORESTIERS
Codes risques → 06 ; 21 ; 22
- ACTIVITES DIVERSES
Codes risques → 17 ; 23 ; 24 ; 25

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

93547 Bagnolet Cedex

Tél. : 01 41 63 77 77

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore